

Déduction pour Don en nature

Que déduire ?

- ❑ Les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel et d'équipement complémentaire des écoles en vue d'assurer les actions de formation initiales ;
- ❑ Les subventions versées aux établissements habilités, y compris sous forme de matériels à visée pédagogique de qualité conforme aux besoins de la formation en vue de réaliser des actions de formation technologique et professionnelle initiales :
 - ⇒ Le matériel livré est soit un bien acquis à titre onéreux, soit un bien produit, relevant des comptes de stocks et en-cours ou des comptes d'immobilisations corporelles. Valeur retenue :
 - ⇒ Stocks et en-cours : valeur d'inventaire ou valeur actuelle, pouvant être inférieure à la valeur d'entrée si elle a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de stocks.
 - ⇒ Immobilisations corporelles : valeur comptable résiduelle.
 - ⇒ Le matériel livré doit présenter un intérêt pédagogique incontestable en relation directe avec le caractère de la formation dispensée par l'établissement bénéficiaire
- ❑ L'exonération est prise en compte dans la limite du hors quota disponible pour les catégories dans lesquelles les dons en nature ou subventions ont été réalisés.
 - ⇒ Catégorie A : formations de niveau V à III (CAP-BEP à Bac+2)
 - ⇒ Catégorie B : formations de niveau II à I (Bac+3 à bac+5 et au-delà)
- ❑ Les subventions et dons en nature ne sont pris en compte que s'ils interviennent avant le 1er mars de l'année suivant celle au titre de laquelle la taxe est due.

Justificatifs à fournir au collecteur

- ❑ Le document comptable justifiant de la valeur des matériels. Si celui-ci est une facture avec TVA, la TVA ne sera prise en compte que pour le matériel neuf ou de moins de 3 ans
- ❑ Un reçu établi par l'établissement, daté du jour de la livraison des matériels indiquant la valeur comptable justifiée par l'entreprise, ainsi qu'un certificat précisant la spécialité des sections auxquelles sera affecté le matériel, ainsi que le diplôme qui y est préparé

Une question ? Contactez-nous !

OCTAO

TSA 80086 - 31701 Blagnac Cedex

0 800 300 850 Service & appel gratuits

contact@octaoccitanie.fr

www.octaoccitanie.fr

OCTAO
Collecteur de valeurs

